



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA



TRAVAUX DE MODERNISATION DU STADE ARMAND CESARI

AVENANT N°1

A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

**ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA ET LA REGIE ACQUA PUBLICA POUR LA
REALISATION DE TRAVAUX DE DEVOIEMENT DES RESEAUX ET DU POSTE DE RELEVAGE SITUES TRIBUNE
NORD-EST DU STADE ARMAND CESARI**

DESIGNATION DES PARTIES

Le présent avenant est conclu entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération de Bastia, représentée par son Président, Monsieur Louis POZZO DI BORGO, régulièrement habilité par une délibération du Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020, domiciliée Port de Toga, 20291 Bastia

Ci-après désignée « CAB » ou « le mandataire »

D'une part,

Et,

La Régie des Eaux du Pays Bastiais, également dénommée **Acqua Publica**, représentée par son Directeur, Monsieur Fabrice REBOA, domiciliée Lot 4 - Clos des Mimosa - Route du Maréchal Juin, 20291 Bastia

Ci-après désignée « Acqua Publica » ou « le mandant »

D'autre part,

Désignées ensemble « Les Parties »

PREAMBULE

Conformément aux articles 6 et 9 de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée entre les Parties le 17 octobre 2024, le présent avenant a pour objet d'arrêter la répartition des coûts relatifs à l'opération de dévoiement des réseaux et du poste de relevage situés dans la tribune Nord-Est du stade Armand Cesari.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20250521-276-2025-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

sur 3

ARTICLE 1 – REPARTITION DES COUTS

1.1 Montant total de l'opération

Le coût final des travaux, après acceptation des devis nécessaires, est évalué à (cf. Annexe 1) :

- Montant HT : 82 205 euros ;
- Montant TTC : 90 425,50 euros.

Le coût final de la mission de maitrise d'œuvre pour cette opération est égal à 10% du montant total des travaux soit :

- Montant HT : 8 220 euros ;
- Montant TTC : 9 042,55 euros.

1.2 Prise en charge des Parties

La répartition des coûts entre les Parties est fixée comme suit :

- Acqua Publica prend en charge la totalité du montant des travaux, soit 90 425,50 euros TTC ;
- La CAB prend en charge la totalité du montant de la mission de maitrise d'œuvre, soit 9 042,55 € TTC.

1.3 Modalités de paiement

Conformément à l'article 6.3 de la convention objet de cet avenant, la CAB s'acquittera de toutes les dépenses relatives à l'opération avant la remise des ouvrages.

Après la remise des ouvrages, Acqua Publica procédera au remboursement de dépenses engagées par la CAB pour les travaux.

ARTICLE 2 – AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les clauses de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 3 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant prendra effet à compter de sa signature par les parties.

Etabli en deux exemplaires originaux

Fait à Bastia, le

Pour :

La Régie Acqua Publica

La Communauté d'Agglomération de Bastia

Le Directeur

Le président

Fabrice REBOA

Louis POZZO DI BORGO





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
Port de Toga
20291 BASTIA CEDEX
Téléphone : 04 95 55 18 18

BON DE COMMANDE

Numéro : 24EAP0208

Date : 02/08/2024

SAS CORSE ELECTRICITE INDUSTRIELLE
ROUTE DE STRADA VECCHIA
EMPLACEMENT 11
20290 BORGIO

Références à rappeler impérativement sur les factures :

N° Engagement	24EAP0208	
Service	7DT	Direction des Travaux
Marché/contrat		
Devis	DE-2024-2120	
SIRET BUDGET	24200035400041	
Fournisseur	2663	CORSE ELECTRICITE INDUSTRIELLE

Objet : Poste de relevage Nord Est - Stade Armand Cesari

DESIGNATION	Référence	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant Remise	Taux TVA
Poste de relevage Nord Est - Stade Armand Cesari		1,0000	82 205,0000	82 205,00	0,00	10,00 %

Total HT	Taux TVA	Total TVA	Total TTC
82 205,00	10,00 %	8 220,50	90 425,50

Total H.T.	82 205,00
Total Remise	0,00
Total T.V.A	8 220,50
Total T.T.C.	90 425,50

Adresses	
Livraison	Facturation
BASE NAUTIQUE DES MINELLI 20200 Ville Di Pietrabugno	Port de Toga 20291 BASTIA CEDEX

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Martine ALBERTINI
Téléphone 04 95 58 06 20 Courriel dt@agflo-bastia.corsica

- Pour les factures déposées sur le portail de Chorus Pro, veuillez utiliser les références indiquées dans le cadre en haut de page.
- Pour les factures ou mémoires envoyés par courrier à l'adresse de facturation, veuillez mentionner les références indiquées dans le cadre en haut de page ainsi que :
 - la date de livraison des fournitures ou d'exécution des prestations
 - le cas échéant, les références d'inscription au RCS, les numéros SIRET et APE et le N° de TVA intracommunautaire.
 - la domiciliation bancaire Code BIC et IBAN (éditer le RIB sur la facture).

Aucune livraison ne doit être faite sans le bon de commande signé.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Le 02/08/2024



Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20250521-276-2025-DE
Date de télétransmission : 21/05/2025
Date de réception préfecture : 21/05/2025

